

Déclaration de franchissement de seuils de participation FS/EM/25/2013

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que la Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraites (CIMR), a déclaré le 30 septembre 2013, avoir acquis le 26 septembre 2013, sur le marché de blocs, 150.000 actions de la société AXA CREDIT, au cours unitaire de 375 dh, franchissant à la hausse les seuils de participation de 5%,10% et 20% dans le capital de ladite société.

Suite à cette transaction, la CIMR détient 153.751 actions AXA CREDIT, soit 25,62% du capital.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement des seuils précités, la CIMR envisage de poursuivre les achats de la valeur AXA CREDIT et de siéger au conseil d'administration de la société.

Contact CDVM :

Tel : 05 37 68 89 27

E-mail: information_financiere@cdvm.gov.ma

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières